



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Date de convocation : 15/05/2023

Date d'affichage : 15/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS

**Etaient Absents :** Mme CATEL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie ARTUR  
Mme Florence COSSARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie LEVILLAIN  
Mme Armelle POIRIER a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DELAHAYE  
Mr Pascal CAILLY, excusé  
Mme Véronica TROGLIA

**Secrétaire de séance :** Gilbert BAUDER

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	13
Pouvoirs	3
Votants	16

**OBJET :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR  
L'AMENAGEMENT DE DEUX GARAGES RUE DU  
VALLON**

Le bâtiment communal existant, ne dispose plus actuellement de suffisamment d'espace pour entreposer le matériel de nos services techniques.

L'aménagement d'un espace dédié au rangement devient nécessaire notamment pour stocker les gros outillages comme les lames de déneigement.

La transformation d'une partie du préau de la Maison du Vallon, en garage fermé permettrait le stockage de ces matériels communaux.

Le montant des travaux s'élève 14 211.25 € H.T.

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau bâtiment technique, cet investissement peut bénéficier de l'aide du Département.

Nous avons ainsi sollicité un devis auprès de l'entreprise Menuiserie COPIN, dont le siège social est situé 19 ZA de l'Oratoire – 76 630 PETIT CAUX, devis n°2022 05285 s'élevant à 9 368.57 € H.T et de l'entreprise K2F Construction, dont le siège social est situé 2, ZA de l'Oratoire – 76 630 PETIT CAUX, devis n°55/2023 s'élevant à 4 842.68 € HT.

Le plan de financement est basé sur une subvention calculée à hauteur de 30% du coût H.T de l'opération.

Le plan de financement proposé est le suivant :

SOURCES	MONTANT EN € HT	TAUX
Autofinancement	9 947.88 €	70 %
Aide du Département	4 263.37 €	30 %
Total du projet	14 211.25 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet et le plan de financement,
- De solliciter une aide de 30 % pour le projet détaillé ci-dessus dans le cadre de l'aménagement de bâtiments techniques,
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue en subvention,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : 05 JUIN 2023

Affiché le :

Notifié le : 08 JUIN 2023

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.



Le Maire,